

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-080 du 11 juin 2025

Objet : Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge - La Roche l'Abeille
: Restauration de l'installation de protection foudre

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le devis joint à la présente ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est conclu, selon le mode passation par procédure adaptée, un marché de travaux avec la société **BODET** 31150 BRUGUIERES afin de procéder à des travaux de restauration de l'installation de protection foudre de l'église de La Roche l'Abeille.

Article 2 : Le montant du marché s'établit à **5 084.30 € HT**.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARY



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20250611-DP2025-08011186-AR
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Agence Campanaire SUD OUEST
4 rue du Parc Industriel Euronord
31150 BRUGUIERES
Bodet.Sud-Ouest@bodet-campanaire.com
Tél : 05 62 79 60 33

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE SAINT YRIEIX**
RUE DU 08 MAI 1945
B.P. 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
FRANCE

Création de liaison équipotentiel et pose de parafoudre

DEVIS N° 514739 du 18/04/2025
Site : **EGLISE DE LA ROCHE L'ABEILLE**
N° Site A/M : 37493 / 33264
N° Client ATLAS : 29611

Destinataire M. Christophe NARDOT
Date de validité 17/07/2025
Chargé d'affaires **M. Jordan DUBOIS (06 86 49 73 53)**



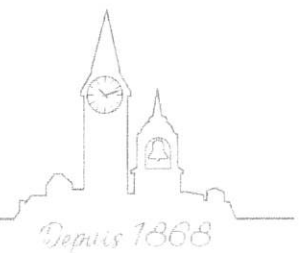
+ de 150 ANS
d'expérience

Expert en Art campanaire depuis 1868, Bodet Campanaire s'engage dans la conservation de votre patrimoine.

Aujourd'hui plus de 110 collaborateurs sillonnent la France pour sauvegarder et entretenir vos édifices.

Nos produits sont 100% Made in France, conçus et fabriqués dans nos ateliers de Trémentines.
Afin de vous garantir des installations de qualité et totalement sécurisantes.

Ensemble, conservons l'histoire...



Comme convenu ensemble, voici notre proposition pour la création de la liaison équipotentiel ainsi que la pose des parafoudres.

-La terre bâtiments de l'église est situé chez le voisin de gauche, il nous faudrait son autorisation pour créer une trancher sur sont terrain le long de l'église ainsi que pour faire une saigné le long de son muret et passer la liaison.

-Nous allons devoir aussi créer une saigné dans le goudron entre le portillon du voisin jusqu'à la descente paratonnerre que nous ne pourront reboucher comme à l'origine.

PRESTATIONS/MATERIELS				
Code	Description	Qté	PU HT	Total HT
	Liaison équipotentiel entre la terre bâtiment et la descente paratonnerre			
910AD025	RUBAN CUIVRE ETAME AU M Ruban de descente 30*2mm (le mètre linéaire)	30,00	15,90	477,00
910AD063	REGARD DE VISITE Regard de visite fonte pour prise de terre paratonnerre, avec couvercle marqué prise de terre Encoches pour passage conducteur de descente suivant 2 axes Dimensions extérieures 250mm x 250mm x 110mm (L x l x p) Diamètre intérieur : 190mm	1,00	85,00	85,00
910AD064	RACCORD FOND DE FOUILLE Raccord fond de fouille pour connexion de descente paratonnerre à une câblette ø25 à 50mm² Compatible avec un ruban normalisé 30x2mm et conducteur rond ø8-10mm Matière : acier galvanisé Visseur : inox Dimensions plaques acier galva : 60x60mm	2,00	9,20	18,40
910AD062	PANNEAU SIGNALETIQUE Pancarte en aluminium avec impression mentionnant le risque en période d'orage. Installation à proximité des prises de terre. Dimensions : 140x260mm	1,00	15,90	15,90
NCTR4361	LOC MATERIEL POUR CHANTIER TR <i>Comprenant :</i> <i>Location d'un disqueuse thermique pour découpe du goudron</i>	1,00	100,00	100,00
MTRADI	MAIN D'OEUVRE CAMPANAIRE Forfait intervention sur site - MO spécialisée en environnement difficile (Travail en hauteur, confiné, insalubre) <i>Comprenant :</i> <i>-Création d'une tranché entre la terre bâtiment situé chez le voisin jusqu'à son portillon.</i> <i>-Création d'une saigné dans le goudron pour le passage de la liaison cuivre du portillon jusqu'à la descente paratonnerre</i> <i>-Pose d'un regard de visite</i> <i>-Passage de la liaison équipotentiel</i> <i>-Rebouchage de la tranché situé chez le voisin</i> <i>-Raccordement de la liaison</i> <i>-Pose du panneau signalétique</i>	3,00	840,00	2 520,00
	Pose des parafoudre T1 et T2			
910AD201	PARAFOUDRE T1 TETRA EN COFFRET	1,00	620,00	620,00
910AD205	COFF.PARAFOUDRE T2 TETRA VARI	1,00	210,00	210,00
MTRADI	MAIN D'OEUVRE CAMPANAIRE Forfait intervention sur site - MO spécialisée en environnement difficile (Travail en hauteur, confiné, insalubre)	1,00	840,00	840,00
	Livraison du matériel et déplacement de notre équipe sur site			
MKMDEP	FRAIS DEPLACEMENT KM TR Prix forfaitaire	50,00	2,20	110,00
PART_TR	FRAIS DE TRANSPORT Participation aux frais d'emballage et de transport	1,00	88,00	88,00

Remarques spécifiques :


Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paratonnerres – bronze cloches), nous vous informons ne pas pouvoir , maintenir les conditions tarifaires de nos offres , au-delà d'une durée de 4 semaines.

TOTAL HT	5 084,30 €
TVA 20%	1 016,86 €
TOTAL TTC	6 101,16 €

Le client déclare avoir pris connaissance des clauses particulières et des conditions générales de vente inscrites en annexe et les accepter comme partie au contrat.

Clause de réserve de propriété :

Le fournisseur se réserve expressément la propriété des biens livrés jusqu'au paiement complet.

<p>Bodet Campanaire 4 rue du Parc Industriel Euronord 31150 BRUGUIERES Bodet.Sud-Ouest@bodet-campanaire.com Tel : 05 62 79 60 33 Fax : 05 62 79 60 34 <i>Signature</i></p> 	<p>Bon pour accord client <i>Lu et approuvé</i></p> <p>Nom :</p> <p>Date : <i>Cachet, signature</i></p>
<p>BAUMANN Jérémy, Responsable Commercial Régional</p>	

Informations CHORUS indispensables pour la facturation - merci de compléter les informations ci-dessous.	
Numéro Chorus Siret (Identifiant)	: _____
Code Service exécutant	: _____
Numéro d'engagement juridique	: _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande à notre société implique l'acceptation sans réserve de la part de l'acheteur des présentes conditions de vente et la renonciation à toutes conditions figurant dans ses papiers et documents commerciaux y compris à ses conditions générales d'achat.

Les engagements pris par nos agents ne lient notre société qu'après avoir été confirmés par elle et par écrit.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment les catalogues, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

2. PRIX

Sauf stipulations contraires, nos prix s'entendent nets pour marchandise départ usine, frais d'emballage, de transport, douane et de pose non compris.

Toute fourniture ou consommable d'un montant **inférieur à 150 € T.T.C.** est payable à la commande ou contre remboursement.

3. LIVRAISON

Sauf stipulations contraires acceptées par nous, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire dès la remise au transporteur ou la sortie de nos locaux, même en cas d'installation faite par nos soins. Il appartient au destinataire de souscrire les assurances nécessaires, de vérifier les colis à l'arrivée, d'effectuer toutes les réserves utiles, et d'exercer, s'il y a lieu des recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite franco de port.

4. DÉLAI

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulations expresses et par écrit entre les parties, les retards ne peuvent justifier l'annulation d'une commande ni constituer un motif de pénalités ou de dommages et intérêts d'aucune sorte.

Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison :

- En cas d'événement de force majeure, et de circonstances exceptionnelles (grève, événements climatiques...),
- Si les conditions de paiement convenues n'ont pas été respectées par l'acheteur,
- Si les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande n'ont pas été reçus par le vendeur en temps voulu ou s'ils se sont avérés erronés.

Le client s'engage à respecter les dates d'intervention sur site validées par les deux parties y compris pour les formations. En cas de report de la part du client, dans un délai de 21 jours calendaires précédant une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 50 % de celle-ci frais de déplacement en sus. En cas de report de la part du client, dans un délai de 7 jours calendaires précédant une intervention, le client sera facturé d'un montant correspondant à 100 % de celle-ci frais de déplacement en sus.

5. MONTAGE

Les forfaits des travaux à effectuer sont établis sur les indications données par le client et sous réserve que nos agents puissent travailler normalement dès leur arrivée, sans interruption pendant les heures normales de travail et en-dehors des samedis et dimanches. En cas de modification lors de l'exécution de la commande, les travaux complémentaires seront facturés selon devis complémentaire ou en régie (selon modalités prévues au Code des Marchés Publics).

6. PAIEMENT

Les paiements seront faits au siège social de notre société nets et sans escompte.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité :

- d'intérêts correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne au 1^{er} janvier pour le 1^{er} semestre de l'année concernée et au 1^{er} juillet pour le 2^{ème} semestre majorée de dix points de pourcentage (article L.441-6 du Code de Commerce)
- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012).

A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance), l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendrait immédiatement exigible, sans préjudice de l'exercice de l'application de l'article 7 ci-après.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

a) - Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix principal et des accessoires du prix, la remise de tout effet créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. L'acheteur ne pourra pas procéder à la vente des produits non payés ni consentir un gage ou une sûreté. Il devra, à toute demande du vendeur, justifier de la souscription, pour couvrir ces risques, d'une assurance pour le compte de qui il appartiendra, et du paiement des primes y afférant.

Faute de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix et des accessoires, aux échéances convenues, la vente sera résolue de plein droit, 8 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.

Au cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires, les marchandises, objet du contrat de vente, pourront être revendiquées, conformément aux dispositions du Code de Commerce ; les commandes en cours seront annulées sauf décision contraire de notre société.

b) - La propriété de nos logiciels, développements et programmes intégrés dans nos matériels est régie par le code de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, notre société n'accepte aucun transfert de propriété.

8. RÉGLEMENTATION DEEE

Notre société met à la disposition de l'acheteur des lieux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.

La liste des lieux de collecte est consultable sur le site internet de notre société.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués à sa demande.

L'acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

10. GARANTIE

Sauf stipulation contraire, nos produits ne sont ni repris ni échangés. La garantie est de deux ans pour les produits fabriqués et assemblés par BODET Campanaire SAS, et de un an pour les autres produits.

La garantie court à dater de la livraison ou fin des travaux d'installation si ceux-ci sont effectués par le vendeur.

La garantie est limitée à l'échange gratuit ou réparation des pièces reconnues défectueuses, par le vendeur, dans ses usines. Le transport est à la charge de l'acheteur.

La garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et de déplacement au cas où le vendeur aurait à intervenir dans les locaux de l'acheteur.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

Toute modification apportée à nos produits par une personne étrangère à notre société entraînera une annulation de la garantie.

Les pièces sujettes à une usure rapide tels que cordons souples, piles, accumulateurs, cassettes..., sont exclues de la garantie.

La garantie ne peut être invoquée pour obtenir l'échange ou réparation de pièces détériorées suite à accident, usage non prévu, effets électriques extérieurs ou toute cause ne provenant pas du fait du vendeur.

La garantie donnée par le vendeur n'engage pas sa responsabilité et ne peut en aucun cas donner lieu à demande d'indemnités. La garantie est suspendue en cas de non-respect des conditions de paiement.

La garantie ne couvre pas les défauts dus à des erreurs de manipulations, de manutention et en général à une mauvaise utilisation ou à une utilisation inadéquate ou déraisonnable. Sont également exclus les dommages dus à une opération de maintenance ou à un démontage effectué par une personne non agréée par notre société, les modifications ou altérations apportées au produit, les dommages résultant d'un accident ou d'un emballage insuffisant lors du retour d'un produit.

La garantie est invalidée d'office si l'étiquette portant le numéro de série a été enlevée ou effacée ou modifiée.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Les fournitures ou consommables sont exclus de la garantie.

Si un article vendu au client est affecté d'un vice ou d'un défaut imputable à notre société, notre société ne sera tenue à aucune autre obligation qu'à celle de la réparation de l'article ou de son remplacement, au choix de BODET Campanaire SAS, à l'exclusion de toute demande de dommage-intérêts ou autres.

11. CONTESTATIONS

En cas de contestations relatives à une fourniture, une prestation ou à son règlement, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des conditions ci-dessus indiquées, **le tribunal de commerce d'ANGERS sera seul compétent même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs. Le droit français est seul applicable.**

Nos agences

Service commercial : 02 41 620 620

